

Remontons-nous le moral en remontant le temps...

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

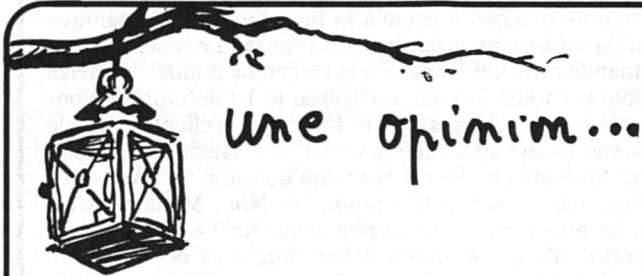
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Entre nous
soit dit



106 mesures pour prévenir la violence

Nous sommes toutes sensibles à l'augmentation de la violence dans la vie quotidienne : crime, viol, femmes battues, agressivité par la pollution, la publicité, le bruit....
Que faire pour lutter contre ces agressions ?

En 1978 déjà le gouvernement français avait chargé une commission d'établir un rapport sur le sujet. J'ai pu me le procurer et parmi les 106 mesures préconisées, j'en ai relevé quelques unes me paraissant s'adapter à notre société.

1. atténuation du sentiment d'insécurité, pour cela : mieux faire connaître à la population le rôle et les missions de la police - sensibiliser les citoyens à leurs devoirs d'assistance envers autrui
2. préparation à la vie sociale, pour cela : aider les familles dans leur action éducative - valoriser l'éducation civique - limiter la diffusion de la violence à la télévision - éduquer les jeunes au langage télévisuel
3. accessibilité au monde du travail, pour cela : développer les stages dans les entreprises - promouvoir les actions permettant l'accès des femmes à des emplois jusqu'à présent exclusivement masculins - développer les horaires mobiles dans l'industrie
4. accueil dans la cité, pour cela : diversifier le type des appartements par immeuble afin de lutter contre la ségrégation par type de familles - favoriser l'implantation de locaux sociaux - permettre en milieu urbain la vie associative par la création de postes d'animateurs spécialisés - favoriser le développement du bénévolat - réglementer de façon sévère la vente d'alcools lors des fêtes, bals, etc...

Comme simples citoyennes suisses ces mesures nous concernent aussi. Et voilà du pain sur la planche pour 1982.

Jacqueline Beuster-Wary.

Remontons-nous le moral en remontant le temps...

Courrier, 21 mars 1933 :
quelques bonnes idées contre le chômage

GENEVE AUX GENEVOIS

La Ligue des Citoyens Genevois nous communique la lettre suivante qu'elle a adressée au Conseil d'Etat :

Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers,

En novembre dernier, nous avons nunti la presse par un communiqué concernant la question du chômage à Genève.

Comme cette question est encore plus brûlante qu'à cette époque, nous venons respectueusement attirer votre attention sur les faits suivants :

1. - L'augmentation du personnel féminin dans les bureaux des Administrations genevoises. Ne devraient être admises que les femmes qui sont soutien de famille ou qui ont à subvenir à leur entretien, telles que les veuves, les isolées et les célibataires sans soutien.

2. - Le cumul des fonctions de la femme fonctionnaire mariée.

3. - Les fonctionnaires retraités dont le montant de la retraite est suffisant pour subvenir à leur existence et qui occupent d'autres emplois.

Nous estimons que les emplois dans les Administrations doivent avant tout revenir au sexe masculin.

Le moment nous semble venu de prendre sans retard d'énergiques mesures pour remédier à cet état de choses qui a, à notre point de vue, trop duré.

D'autre part, n'y aurait-il pas possibilité d'intervenir auprès des Administrations privées et autres employeurs, afin que les mêmes mesures soient prises ?

Nous avons la conviction que cette manière d'agir contribuera dans une certaine mesure à la diminution du chômage dans notre canton.

Espérant que vous prendrez en considération ces suggestions en les réalisant dans le plus bref délai, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre haute considération.

**grand
passage**

le premier des grands magasins genevois

